les parlements d'ancien régime

Par **mimi4_07**, le **13/02/2007** à **22:29**

bonjour, je dois faire une dissertation.
mon sujet est les parlements d'ancien régime, un contre-pouvoir?
je n'ai pas de souci pour définir chacun des termes mais je n'arrive pas à comprendre le plan que je peux établir.
contre pouvoir signifie pouvoir s'organisant face à une autorité établie.
Fait-on bien allusion au Roi ou je n'ai rien compris!...
si quelqu'un peu maporter un petit coup de pouce
moi et l'histoire, on est pas très copain!
merci

Par **yanos**, le **13/02/2007** à **23:43**

salut
les parlements etaient bien un contre-pouvoir vis a vis du roi
il me vient une idée qui pourrait t'aider : tu peux parler du droit d'enregistrement des ordonnances royales par le parlement de Paris (ordonnance transmise au parlement, donne son avis, remontrances, itiratives remontrances, lit de justice...)
reportes toi aux manuels pour plus de precisions

Par **mimi4_07**, le **14/02/2007** à **12:36**

bonjour!
merci pour ta réponse!
je me suis un peu plus penchée sur la question ce matin.) Image not found or type unknown

j'en suis arrivée là:
dans mon inroduction, définir le cadre temporellement en expliquant à quoi correspond l'ancien régime. Par la suite, définir ce qu'est un parlement, le contre pouvoir en indiquant que c'est le roi.
j'en arrive donc à ce plan.

I la puissance du Roi
A/ le roi, l'état et ses pouvoirs
lois fondamentales

B/ la confusion des pouvoirs entre les mains du roi
la mauvaise efficacité de ses pouvoirs car législateur, juge, gouverneur en tant que chef d'armée...

II Les institutions auxiliaires de la monarchie
on parle d'auxiliaire car elles ont pour but d'aider le roi et non de se substituer. (de ce fait, j'en viens à la réponse de mon sujet. que les parlements sont bien un contre pouvoir)
A/ Les Etats Généraux
B/ les Parlements
je peux donc indiquer les lettres de remontrances, le lie de justice...

:roll:

Est-ce que vous pensez que c'est bien. bien sûr, si je ne suis pas hors sujet. Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **14/02/2007** à **13:03**

Avant de commencer le plan, c'est important de définir une problématique car c'est elle qui justifiera ton plan. Quelle est la tienne ?

Je pense que ton I est hors sujet puisqu'il parle du roi, alors que le sujet concerne " les Parlements d'ancien régime : un contre pouvoir ? " Les développements relatifs au roi auraient peut-être plus leur place dans l'introduction, et dans les I et II tu pourrais peut-être voir les modes d'action ou d'inaction des Parlements, en évoquant les crises, leur légitimité, etc. Mais tout dépend de la problématique que tu vois dans le sujet - et je ne suis pas la :lol:

spécialiste de l'histoire du droit sur le forum Image not found or type unknown

Par **kyouko**, le **14/02/2007** à **20:18**

je pense aussi que parler uniquement du roi dans tout une partie serait un peu hors sujet. Si tu veux en parler il faut je pense le mettre en relation avec le Parlement qui est le sujet.
Pour répondre a la question du contre pouvoir il faudrait que tu te demandes qu'elles sont les relations entre ces institutions et le roi et qui a la prééminence.

Par **yanos**, le **14/02/2007** à **22:51**

bonsoir
je suis d'accord avec ce qui a été dit : ne parle pas du roi dans toute une partie car cela ne repond pas au sujet
il faut axer le plan sur les parlements uniquement

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **mimi4_07**, le **15/02/2007** à **00:30**

c'est ce qu'il me semblait pour ma première partie, surtout que j'en parle dans l'introduction.
Du coup, je pars pour un
I la volonté d'unification des pouvoirs
II leur difficulté de suprématie dû à leur faible pouvoir
par contre, je n'ai pas encore défini mes sous parties
merci
bonne soirée

Par **Odea**, le **15/02/2007** à **21:54**

attention! dans ton plan original tu traites des parlements dans ton II B, or la partie la plus consistante et la plus intéressante de ton devoir doit être contenue dans le I B° et le II A°

tout à fait d'accord avec l'enregistrement de la loi par les parlements, avec une petite nuance sur le lit de justice qui montrerait qu'en fin de compte il s'agit davantage d'un contre pouvoir théorique que pratique.

Par **fan**, le **26/02/2007** à **01:58**

Parle du roi parrallèlement avec les Parlements. C'est à quelle dâte sous l'Ancien Régime ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés